



COORDINATION: NELLY (LIGUE ROC)

COMPRENDRE L'IMPORTANCE DES ZONES HUMIDES

On ne les définit pas de la même façon au Québec et en France. Pourtant, que ce soit ici ou là-bas, les zones humides jouent un rôle primordial dans la nature.

Caractères communs de ces milieux: ils sont situés en interface entre le milieu terrestre et les milieux aquatiques proprement dits (nappe phréatique, cours d'eau, étang, mer...). On y note la présence de l'eau et la faible profondeur de celle-ci.

Lieux d'accueil d'une grande diversité d'espèces végétales et animales, ces zones se caractérisent par leurs potentialités élevées d'évolution (les successions végétales y sont relativement rapides) et par le fait qu'elles retiennent les eaux de pluie et de fonte de neige et qu'elles les stockent. Elles assurent ainsi une régulation du régime des eaux par leur rôle d'éponge, évitant des inondations en aval et restituant ultérieurement de l'eau. Il ne faut pas oublier non plus leur rôle de purificatrices, comme nous l'avons vu dans un cahier précédent.



IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR LES PROTÉGER

Constatée dans divers pays, une régression des zones humides a touché aussi bien la France que le Canada. La valeur de l'eau et celle des marais étaient si peu reconnues dans les pays occidentaux que, dans la seconde moitié du 20^e siècle, on a fait disparaître beaucoup de ces zones, qu'on a drainées pour aménager des cultures ou remblayées pour construire, quand ce n'était pas pour servir de dépôts d'ordures. Et cette situation est généralisée, car les zones humides figurent parmi les habitats les plus menacés du monde à cause de la surexploitation, de la pollution, du drainage et du développement non durable.

Définition en France

Une définition des zones humides a été donnée par la Loi sur l'eau (du 3 janvier 1992): «On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».



Définition au Québec

Une terre humide, appelée également milieu ou zone humide, se définit comme étant un terrain où la nappe phréatique est à proximité ou au-dessus de la surface, ou qui est saturée d'eau assez longtemps pour créer des conditions comme des sols modifiés par l'eau et une végétation hydrophile (tolérant de longues périodes d'inondation, ou du moins tolérant des inondations périodiques). Les terres humides comprennent les terres humides organiques (ou tourbières) et les terres humides minérales (ou zones de sols minéraux), qui subissent l'influence d'un excès d'eau, mais qui produisent peu ou pas de tourbe (*Politique fédérale sur la conservation des terres humides - Guide de mise en œuvre à l'intention des gestionnaires des terres fédérales*. Direction de la conservation de la faune, Service canadien de la faune, Environnement Canada. 1996).

